

## Nouveau règlement sur l'arbitrage avec écran

Le règlement précédent n'était pas en accord avec la Loi 80B2(e), c'est pourquoi la WBF et l'EBL ont modifié leur règlement respectif. Comme d'habitude, la FFB a adopté le nouveau règlement et l'article 92 du Règlement National des Compétitions a été modifié en conséquence.

La nouvelle rédaction (les modifications sont en gras et en italique) :

### 92.4.1. Le chariot n'a pas été transféré

Avant que le chariot n'ait été transféré, le voisin d'écran du joueur fautif ***devrait*** attirer l'attention sur l'irrégularité et appeler l'arbitre. Ce dernier fera corriger l'infraction sans pénalité. Ces déclarations ne peuvent pas être acceptées (mais voir la Loi 72 B.1 si la déclaration peut être trompeuse). ***Un changement de déclaration fait dans le cadre de la Loi 25B peut être accepté par le voisin d'écran. Aucun joueur assis de l'autre côté de l'écran ne doit être informé d'une irrégularité corrigée avant le transfert du chariot sauf si une telle information est requise par la Loi.***

### 92.4.2. Le chariot a été transféré

***Si une déclaration irrégulière a été transférée non intentionnellement\* de l'autre côté de l'écran par le voisin d'écran l'arbitre devrait être appelé, il applique la Loi adéquate comme s'il n'y avait pas d'écran avec les limitations suivantes :***

- ***La Loi 35 s'applique dans le cas d'une déclaration inadmissible ;***
- ***Si un joueur fait une déclaration irrégulière et que son voisin d'écran transfère le chariot sans s'en apercevoir\* ce dernier a accepté l'irrégularité au nom de son camp dans les situations où le Code permet à l'Adv. G de l'accepter. Cela inclut un changement de déclaration dans le cadre de la Loi 25B.***

***\* Sinon la Loi 23 peut s'appliquer***

**En pratique :**

#### 1- Le chariot n'a pas été transféré

La déclaration irrégulière est annulée, les annonces continuent sans autre conséquence.

Cas particulier : si Est (Ouest) a déclaré après une irrégularité de Nord (Sud) et que le chariot n'a pas été transféré, les 2 déclarations sont annulées et sont informations non autorisées (INA) pour les deux joueurs. (Les deux joueurs sont fautifs)

#### 2- Le chariot a été transféré

Les déclarations inadmissibles doivent être corrigées (voir Loi 35) et le Code s'applique comme s'il n'y avait pas d'écran.

Dans les autres cas (enchère insuffisante, déclaration hors tour, etc.), si un des joueurs du camp non fautif a déclaré ou transféré le chariot suite à l'irrégularité cette dernière est acceptée et les annonces continuent sans autre conséquence.

Si (cas très rare) Est ou Ouest a commis l'irrégularité et a lui-même transféré le chariot, l'arbitre applique la Loi adéquate comme s'il n'y avait pas d'écran.

#### 3- Les changements de déclaration

Les changements de déclaration non intentionnelle (Loi 25A) s'arbitrent comme s'il n'y avait pas d'écran.

L'arbitre n'autorise aucun autre changement de déclaration mais si un joueur change sa déclaration avant l'appel à l'arbitre celui-ci doit proposer **au voisin d'écran** de l'accepter. (Le transfert du chariot par le joueur non fautif vaut acceptation)

## Quelques exemples

(On admettra dans tous les cas ci-dessous que le joueur qui a transféré le chariot n'a pas réalisé qu'une irrégularité avait été commise)

1- Sud donneur

Sud	Ouest	Nord	Est
...	!Passe		

Sud appelle l'arbitre, le chariot n'a pas été transféré.

**Le Passe hors tour est annulé et la parole revient à Sud, pas d'autre conséquence.**

2- Nord donneur

Sud	Ouest	Nord	Est
!1♦	Passe		

Avant de transférer le chariot Sud réalise son erreur et appelle l'arbitre.

**1♦ et Passe sont annulés. 1♦ est INA pour Ouest et Passe est INA pour Sud, pas d'autre conséquence.**

3- Sud donneur

Sud	Ouest	Nord	Est
...	!1SA		

Ouest ouvre hors tour de 1SA et Sud transfère le chariot, Nord appelle l'arbitre.

**Sud a accepté l'enchère hors tour en transférant le chariot, les annonces continuent sans autre conséquence.**

4- Sud donneur

Sud	Ouest	Nord	Est
...	!1♥		

Ouest ouvre hors tour de 1♥ et transfère le chariot, Nord appelle l'arbitre.

**Arbitrage comme sans écran : après avoir expliqué la Loi aux 4 joueurs l'arbitre donne le choix à Nord d'accepter ou de refuser 1♥...**

5- Sud donneur

Sud	Ouest	Nord	Est
1♠	!1♥		

1♥, enchère insuffisante. Sud a transféré le chariot.

**Sud a accepté l'enchère insuffisante en transférant le chariot, les annonces continuent sans autre conséquence.**

6- Sud donneur

Sud	Ouest	Nord	Est
1♠			

6.1. Sud ouvre d'1♠ et appelle l'arbitre en lui demandant s'il peut changer sa déclaration.

La main de Sud

♠ 5  
♥ ARV105  
♦ DV752  
♣ R2

Quand l'arbitre isole Sud ce dernier lui explique qu'il a posé le carton 1♠ sur la table alors qu'il voulait ouvrir d'1♥. **La déclaration est non intentionnelle, l'arbitre applique la Loi 25A et autorise Sud à changer de déclaration.**

6.2. Sud ouvre d'1♠ et appelle l'arbitre en lui demandant s'il peut changer sa déclaration. (Ouest n'a pas encore déclaré)

La main de Sud

♠ ARV105  
♥ 52  
♦ 2  
♣ ADV75

***Ici Sud a changé d'intention, il n'est pas autorisé à changer sa déclaration.***

6.3.

Sud ouvre de 1♠ (carton posé et lâché sur le chariot) et change sa déclaration pour 1♣ (Ouest n'a pas déclaré). Ouest appelle l'arbitre.

La main de Sud

♠ ARV105  
♥ 52  
♦ 2  
♣ ADV75

**L'arbitre doit proposer à Ouest d'accepter 1♣, s'il accepte les annonces continuent à partir d'1♣ sans autre conséquence ; s'il refuse, 1♣ est annulé, Sud doit remettre 1♠ et les annonces continuent sans autre conséquence.**

Attention : derrière écran et dans cette situation (la déclaration retirée n'est pas connue du partenaire) on n'applique pas la Loi 26.

7- Sud donneur (cas réel !)

<b>Sud</b> 1♠	<b>Ouest</b> Contre	<b>Nord</b> Passe	<b>Est</b> !Contre
------------------	------------------------	----------------------	-----------------------

7.1. Nord appelle l'arbitre sans avoir transféré le chariot.

**Le contre est annulé, Est doit faire une déclaration légale et les annonces continuent sans autre conséquence.**

7.2. Nord transfère le chariot et Sud qui n'a pas déclaré suite à l'irrégularité appelle l'arbitre.

**Le contre est annulé, L'arbitre rend la parole à Est qui doit faire une déclaration légale et les annonces continuent sans autre conséquence.** (Nord a « accepté » le contre en transférant le chariot)

7.3. Est transfère le chariot et Sud qui n'a pas déclaré suite à l'irrégularité appelle l'arbitre.

**Le contre est annulé, L'arbitre rend la parole à Est qui doit faire une déclaration légale, Ouest doit passer jusqu'à la fin des annonces.** (Application de la Loi 36 comme sans écran)

Jean-François Chevalier  
24/06/2009